est un méchant incapable de bien agir, et tout ce qu'il fait, même le bien apparent, n'est que crime et péché. Après ce colloque, nous visitâmes plusieurs habitations, afin de nous initier autant que possible aux mystères de la vie domestique des *douchoborzes*. A cette occasion, M. Kornies me fit observer quels singuliers rapports existent chez eux entre les parents et leurs enfants. Dieu et la nature (ou la terre) sont le père et la mère de tous. Aussi les enfants des *douchoborzes* ne disent-ils jamais le nom de père et de mère aux auteurs de leurs jours; ils ne les nomment que le vieux et la vieille; les maris appellent leurs femmes sœurs. Cependant les lois de la nature, l'amour instinctif pour les enfants prévalent contre les principes et triomphent des subtilités de l'esprit; aussi ne remarquai-je parmi eux que la plus grande affection pour les enfants et le respect filial qui caractérise particulièrement la basse classe en Russie. La seule différence est qu'ils évitent toutes les démonstrations extérieures. » Les *douchoborzes* sont au nombre de 3,000 ou 4,000 dans les provinces du Caucase. Voici l'étymologie de leur nom : cette appellation leur fut donnée par l'archevêque d'Iékatérinoslaw, Ambroise, qui fut chargé, en 1785, de faire des recherches sur leur doctrine. *Douch* signifie l'esprit ou l'âme, et *borottsa*, lutter; l'archevêque voulait probablement dire qu'ils luttaient contre l'esprit; mais ceux-ci, en adoptant cette dénomination, la prirent en sens inverse et s'appelèrent : luttant pour l'esprit. Le commun du peuple russe les nomme yarmaçons (francs-maçons); quelquefois on les appelle *otschelnikis* (reclus) et *iconoborzis* (iconoclastes).

DOUCHY, village et commune de France (Nord), canton de Bouchain, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Valenciennes, sur la Selle; 1,897 hab. Mines de houille; fours à chaux; brasseries; fabriques de sucre. Commerce de blé, de graines oléagineuses, de fourrages.

DOUCI, IE (dou-si) part. passé du v. Doucir : *Une glace* DOUCIE.

— s. m. Opération qu'on fait subir à une glace pour commencer à la polir : *Le* DOUCI *est une opération longue et délicate.* ‖ État d'une glace doucie : *Le* DOUCI *de cette glace est parfait.* ‖ Atelier où se fait l'opération du douci : *Envoyer une glace au* DOUCI. *Au sortir du* DOUCI, *les glaces sont visitées et classées d'après leurs défauts.*

— **Encycl.** Le *douci* a pour objet de rendre les deux faces d'une glace parfaitement planes et parallèles. Il comprend deux opérations : dans la première, appelée dégrossi ou dégrossissage, on use les aspérités de la glace en promenant dessus du sable quartzeux humide avec un outil nommé ferrasse; dans l'autre, qui est le *douci* proprement dit, on complète le travail précédent en frottant deux glaces l'une sur l'autre, en interposant d'abord du sable beaucoup plus fin, puis de l'émeri grossier, la glace inférieure étant maintenue fixe, tandis que la glace supérieure est mise d'un mouvement circulaire alternatif. Le *douci* est suivi du savonnage et du polissage.

DOUCIN ou **DOUÇAIN** s. m. (dou-sain — rad. *doux*). Arboric. Variété de pommier employé comme sujet pour les arbres qu'on veut tenir peu élevés.

— Physiq. Mélange d'eau douce et d'eau de mer.

— **Encycl.** Agric. Le *doucin* est une variété de pommier très-vivace du sauvagon, mais petite et faible; elle a été trouvée dans des semis, au commencement du siècle dernier, et depuis on l'a beaucoup multipliée, surtout par marcottes, pour servir de sujet aux variétés de pommiers dont on veut faire des arbres peu élevés. Les pommiers greffés sur *doucin* donnent des fruits moins nombreux, mais plus beaux et plus précoces; ils rapportent ordinairement vers la seconde ou la troisième année; aussi emploie-t-on beaucoup ce sujet dans les pépinières. Mais, par contre, ces arbres durent peu; aussi conviennent-ils surtout au propriétaire d'un petit jardin qui est pressé de jouir.

DOUCIN (Louis), théologien et jésuite français, né à Vernon, en Normandie, en 1652, mort à Orléans en 1726. Ennemi déclaré des jansénistes, il fut un des plus ardents défenseurs de la bulle *Unigenitus*; il passa, mais à tort, pour avoir collaboré au pamphlet intitulé *Problème théologique*, et fit partie, si l'on en croit les jansénistes, de la *cabale des Normands*, dont les principaux membres étaient les PP. Le Tellier et Daniel. Nous citerons parmi ses écrits : *Instructions pour les nouveaux catholiques* (Paris, 1685); *Histoire du nestorianisme* (1693), ouvrage curieux et estimé; *Mémorial abrégé touchant l'état et les progrès du jansénisme en Hollande* (Cologne, 1698); *Histoire de l'origénisme* (Paris, 1700, in-4°).

DOUCINE s. f. (dou-si-ne — rad. *doux*). Archit. Moulure concave par le haut et convexe par le bas.

— Mus. Syn. de DOUÇAINE. ‖ Ancienne espèce de vielle.

— Techn. Rabot de menuisier servant à pousser certaines moulures.

— **Encycl.** Archit. La *doucine* est une moulure souvent employée dans le bâtiment, comme dans l'ébénisterie, à élargir le profil de l'entablement. Elle est formée de deux arcs de cercle, l'un convexe et l'autre concave. On la nomme cymaise (mot auquel nous avons déjà défini cet ornement) ou petite onde, à cause de sa forme sinueuse, et *doucine*, parce qu'elle présente une courbe douce. Elle est en général appuyée sur un filet ou une baguette et supporte un filet ou réglet.

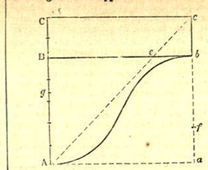

Pour obtenir la *doucine* ordinaire, on trace une ligne verticale qui représente le nu du mur ou le profil du filet inférieur. On marque sur cette ligne la largeur AB de la moulure, que l'on divise en cinq parties égales; on reporte deux de ces parties au-dessus du point B, ce qui donne le point C; on tire ensuite les horizontales des points B et C, qui comprendront le réglet supérieur; on prend la distance AB et on la porte en Bb; on joint cA, et on prolonge cette ligne jusqu'à sa rencontre en c avec l'horizontale du point C; on abaisse de ce point c une verticale qui coupe en *b* et *g* les horizontales des points A et B; enfin, où prend la moitié de la ligne Ac et on la reporte en *bf* et en *gc*; *f* et *g* sont les centres des deux arcs de cercle et *bf* ou *Ag* leurs rayons. On termine ces arcs à leur point de rencontre.

La *doucine* renversée est une moulure semblable à la précédente, mais placée en sens inverse, de façon que le rond soit en haut et la gorge en bas; elle est appuyée sur un réglet et couronnée par un filet plus petit ou une baguette. On se sert de cette dernière pour le dessus des piédestaux et des hautes plinthes et souvent aussi pour les cadres.

La *doucine* composée est une moulure d'un profil assez semblable à la précédente, mais dont les proportions sont altérées.

On nomme aussi *doucine* un rabot à moulure qui doit son nom à la forme de son fer et à l'usage auquel il est employé.

DOUCINELLE s. f. (dou-si-nè-le). Vitic. Variété de raisin.

DOUCIR v. a. ou tr. (dou-sir — rad. *doux*). Techn. Polir, en parlant d'une glace ou d'un objet de métal : DOUCIR *une glace*. DOUCIR *un rasoir*. DOUCIR *à la roue, au moellon*.

Se doucir v. pr. Etre doucí : *Ces verres doivent* SE DOUCIR *à la roue.*

DOUCISSAGE s. m. (dou-si-sa-je — rad. *doux*). Techn. Syn. de DOUCI.

DOUCISSEUR s. m. (dou-ci-seur — rad. *douci*). Techn. Ouvrier chargé de doucir les glaces : *Le mérite d'un bon* DOUCISSEUR *consiste à rendre les glaces bien planes et les deux faces bien parallèles, sans y laisser de creux ou bassins et sans toutefois trop diminuer l'épaisseur.* (Payen.)

DOUDART DE LAGRÉE (Ernest-Marie-Louis de Gonzague), marin et voyageur français, né à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère) en 1823, mort en Chine en 1868. Admis à l'École polytechnique en 1843, il en sortit deux ans après dans la marine, devint enseigne en 1847, lieutenant en 1854, fit alors partie de l'expédition de Crimée, se signala sur le *Friedland* lors du combat qui eut lieu, le 17 octobre 1854, devant Sébastopol, entre la flotte russe et la flotte franco-anglaise, et reçut peu après la croix de la Légion d'honneur. Envoyé en Cochinchine à la fin de 1862, il entama, en qualité de commandant des troupes françaises du Cambodge, des négociations qui aboutirent à la reconnaissance du protectorat de la France sur ce pays. Quelque temps après son retour de cette expédition, M. Doudart de Lagrée fut promu capitaine de frégate (1864). Deux ans plus tard, il reçut la mission de se rendre de nouveau dans le Cambodge avec une commission scientifique placée sous sa direction, et d'explorer l'Indo-Chine. Il quitta Saïgon le 5 juin 1866, remonta le Cambodge, et, après avoir traversé le Laos et la Birmanie au milieu de difficultés, de fatigues et de périls de tout genre, il pénétra avec ses compagnons dans la province chinoise de Yun-nau. Épuisé par tant d'efforts, atteint d'une maladie mortelle, il succomba à Tong-tchouan le 12 mars 1868, laissant le commandement de l'expédition à M. Francis Garnier, qui transporta son corps à Saïgon. En 1867, pendant son voyage, il avait été promu officier de la Légion d'honneur. Le ministre de la marine a fait frapper une médaille commémorative de ce voyage, et la Société de géographie de France a partagé, en avril 1869, sa grande médaille d'or entre Doudart de Lagrée et M. F. Garnier, pour avoir fait le voyage le plus long et le plus important qui ait été accompli dans notre siècle. Doudart était un savant et un archéologue remarquable. Il a laissé manuscrits des travaux remarquables sur les ruines d'Angcor.

DOUDEAUVILLE, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Boulogne-sur-Mer; 581 hab. Elève de chevaux.

Ce village a donné son nom à une branche de la famille de La Rochefoucauld. Cette branche a pour auteur Louis de La Rochefoucauld, seigneur et baron de Montendre, fils puîné de François Ier, comte de La Rochefoucauld, et de Diane de Boiß. Ce Louis, qui se trouva au siége de Metz en 1559, avait épousé Jacquette de Mortemer, dont vint François de La Rochefoucauld, baron de Montendre, seigneur de Montgruon, lieutenant de Henri de Bourbon, prince de Condé. François mourut en 1600; il avait eu, entre autres enfants, deux fils, tués au siége d'Amiens en 1597, et Isaac de La Rochefoucauld, qui a continué la filiation. Ce dernier, qui, pendant une série d'années, servit près de la personne du roi Henri IV, laissa de Hélène de Fonsèque, fille de Charles de Fonsèque, baron de Surgères, deux fils. — L'aîné, Charles, fut substitué au nom et aux armes de Fonsèque et se distingua lors du débarquement des Anglais dans l'île de Ré, en 1627; il fut père de Charles-Louis de La Rochefoucauld de Fonsèque, marquis de Montendre, maréchal de camp, un des meilleurs officiers de l'armée royale pendant les guerres de la Fronde. Ce dernier eut quatre fils : Isaac, tué à la bataille de Luzzara, en 1702, sans avoir été marié; François, d'abord religieux profès en l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, à Paris, puis émigré en Angleterre, où il devint lieutenant général et gouverneur de l'île de Guernesey; Louis, marquis de Montendre, capitaine-colonel des Suisses de la garde du duc de Berry, mort sans postérité en 1743; et Paul-Auguste-Gaston, comte de Jarnac, qui, d'abord officier de marine, servit ensuite avec éclat sous le duc de Vendôme en Italie, combattit à Hochstædt, à Oudenarde, à Malplaquet, à Denain, etc., et mourut en 1714, sans laisser d'enfants d'Anne-Marie-Louise Chabot, comtesse de Jarnac. — Le second fils d'Isaac de La Rochefoucauld, François II de La Rochefoucauld de Fonsèque, marquis de Surgères, qui a perpétué la race, fut père de Charles-François de La Rochefoucauld de Fonsèque, marquis de Surgères, et aïeul de François III, capitaine de vaisseau. Ce dernier eut pour fils Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, marquis de Surgères, lieutenant général, gouverneur et grand bailli d'épée de la ville de Chartres, qui prit part à la plupart des guerres du règne de Louis XV. Alexandre-Nicolas mourut en 1760, laissant de Jeanne-Thérèse de Fleuriau d'Armenonville, sa femme, Jean-François, vicomte de La Rochefoucauld, seigneur de Doudeauville, maréchal de camp, gouverneur et grand bailli d'épée de la ville de Chartres, puis lieutenant général pour le roi au gouvernement de la Navarre et du Béarn. Jean-François avait épousé, en 1752, Anne-Sabine-Rosalie de Chauvelin, fille du garde des sceaux de ce nom. De ce mariage est issu Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld, créé grand d'Espagne par diplôme de 1780 et connu depuis sous le nom de duc de Doudeauville. De son mariage avec Bénigne-Augustine Le Tellier du Louvre sont issus deux enfants, Françoise-Charlotte-Ernestine de La Rochefoucauld, mariée au marquis de Rastignac, pair de France, et Louis-François-Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville, nommé, en 1824, directeur général des beaux-arts, des théâtres royaux et des manufactures. Celui-ci a épousé, en 1817, Elisabeth-Hélène-Pierre de Montmorency-Laval, fille du duc de Montmorency, gouverneur du duc de Bordeaux, et de Pauline-Hortense d'Albert de Luynes. De ce mariage sont issus trois fils et une fille. Nous consacrerons des articles biographiques aux deux derniers membres de cette famille.

DOUDEAUVILLE (Ambroise-Polycarpe DE LA ROCHEFOUCAULD, duc DE), homme d'État, né à Paris en 1765, mort en 1841. Fiancé à quatorze ans à une descendante de Louvois, il dut à cette alliance la grandesse d'Espagne. A seize ans, il entra dans l'armée avec le grade de sous-lieutenant de dragons, émigra pendant la Révolution; mais, au lieu de porter les armes contre France, il compléta son instruction par des voyages dans les principaux États de l'Europe. Sous le Consulat, le duc de Doudeauville revint en France et vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Il reçut alors un siége à la Chambre des pairs, s'y prononça, mais avec la modération qui faisait le fond de son caractère, contre les principes nés de la Révolution, accepta la présidence du conseil d'administration de l'École polytechnique, devint président de la Société de l'instruction élémentaire, contribua à la propagation des méthodes les plus propres à faciliter la propagation de l'instruction primaire, fut administrateur des sourds-muets, directeur de la Société philanthropique, un des fondateurs de la Société royale des prisons, instituées pour améliorer le sort des prisonniers, et consacra la plus grande partie de son temps à des œuvres de bienfaisance. Nommé directeur général des postes en 1822, il apporta dans le service de cette administration d'importantes améliorations et fut chargé, deux ans plus tard, du ministère de la maison du roi. Pendant son passage aux affaires, le duc de Doudeauville fit acheter à Charles X la terre de Grignon pour y établir une ferme-modèle et une école d'agriculture. Lors du licenciement de la garde nationale, en 1827, il s'opposa vivement à cette mesure, et, n'ayant pu l'empêcher, il donna sa démission dans une lettre au roi, où on lit ces mots prophétiques : « La mesure que vos ministres viennent de prendre est aussi fausse qu'elle est violente; *elle en annonce et en amènera d'autres de même nature, qui pourront être funestes* et auxquelles je ne veux pas prendre part. » Après la révolution de 1830, il siégea à la Chambre des pairs pour y combattre le bannissement de la branche aînée des Bourbons et l'abolition de l'hérédité de la pairie. Il se démit ensuite de son siége et passa les dernières années de sa vie dans la retraite, se signalant jusqu'à la fin par une inépuisable bienfaisance.

DOUDEAUVILLE (Louis-François-Sosthène, vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD, duc DE), homme politique français, fils du précédent, né en 1785, mort en 1864. La première Restauration le fit aide de camp du général Dessoles, puis du comte d'Artois. Ultra-royaliste, il proposa alors d'abattre la statue de Napoléon placée sur la colonne de la place Vendôme, et contribua personnellement à l'exécution de cet acte de vandalisme. Pendant les Cent-Jours, il accompagna le roi à Gand, devint, à son retour, colonel de la garde nationale de Paris, fit partie de la chambre introuvable, proposa d'oublier les cérémonies expiatoires du 21 janvier et devint, en 1824, directeur des beaux-arts. Dans ce poste, il se rendit ridicule par des mesures qui lui furent inspirées par son ardeur à plaisir : il ordonna aux danseuses d'allonger leurs robes et qu'il fit cacher par des feuilles de vigne de papier les nudités des œuvres d'art à l'exposition de Lyon. De Latouche, rédacteur du *Mercure*, fit une telle guerre d'épigrammes au directeur des beaux-arts, que celui-ci lui proposa d'acheter pour un an son silence au prix de 1,500 francs. De Latouche accepta cette proposition, fait par un tiers, mais s'empressa de déposer l'argent dans la caisse de la souscription ouverte en faveur des Grecs, qui combattaient en ce moment pour leur indépendance, et publia, sous le titre de : *M. le vicomte de La Rochefoucauld philhellène malgré lui*, un article dans lequel les débuts de la carrière de ce dernier avaient eu une crise nerveuse à la suite de laquelle on l'avait entendue dire : « Je suis innocente; mais si je suis condamnée, je souffrirai moins en pensant que M. Mardsen souffrira aussi dans l'honneur de ses enfants. » Devant ces nouveaux juges, le véritable mobile qui avait poussé Célestine Doudet à tant de cruauté sur des êtres innocents fut dévoilé : un instant elle avait espéré épouser M. Mardsen, et tant qu'avait duré cet espoir sa conduite envers lui et ses enfants avait été irréprochable; mais, quand celui-ci eut détruit ses illusions en contractant un second mariage, le langage et les actes de l'institutrice changèrent bien vite, et elle résolut de le punir de cette défection en faisant dans ce but tout ce qu'il avait de plus cher. De là sa conduite à l'égard des cinq jeunes filles qu'elle avait torturées, et qu'elle venait de déshonorer. C'est ce que pensa le tribunal, qui condamna Mlle Doudet à deux ans de prison; le lendemain même elle appela de cette sentence, tandis que, de son côté, le ministère public faisait appel *à minima*. La cour impériale jugea plus sévèrement encore la conduite et surtout l'attitude agressive de Mlle Doudet : « Adoptant, au surplus, dit l'arrêt, ceux des motifs des premiers juges tirés de la nature honteuse des dénominations de la demoiselle Doudet contre les mineures Mardsen, qui avaient été ses élèves, les qualifiant de prostituées, et avant la cour avec un éclat et une insistance qui prouvent encore ce qu'un pareil système de défense a d'odieux et de diffamatoire, » la cour condamna Célestine Doudet à cinq années de prisonnement. Voulant épuiser toutes les juridictions, celle-ci se pourvut en cassation; son appel fut rejeté, et elle dut subir sa peine. Elle vint alors habiter à Saint-Lazare, où elle resta jusqu'au 6 décembre 1856, époque à laquelle elle fut dirigée sur la prison de femmes de Clermont (Oise). Le 23 avril 1858, elle fut envoyée dans la maison de Haguenau; là, sa santé devint si mauvaise que le médecin de la prison déclara que prolonger sa détention revenait à la condamner à mort; on jugea que, depuis le 1 mai 1854, jour de son arrestation, elle avait assez expié sa faute, et elle reçut sa grâce le 27 juin 1858. Depuis cette époque, Mlle Doudet est restée dans la vie privée, et, chose étrange, on prétend qu'elle a trouvé des mères pour lui confier leurs enfants!

DOUDEVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N. d'Yvetot; pop. aggl. 1,762 hab. — pop. tot. 3,587 hab. Commerce de chevaux, de bestiaux et de toiles.

DOUDOU s. m. (dou-dou). Métrol. Ancienne monnaie de cuivre qui avait cours sur la côte des Indes orientales, particulièrement aux lieux où les Français établirent le premier siége de leur compagnie, et dont la valeur intrinsèque était de 31 centimes environ de notre monnaie.

DOUDYNS (Wilhem), peintre hollandais, né à La Haye en 1650, mort en 1697. Fils d'un bourgmestre de cette ville, il reçut une éducation soignée, apprit le dessin sous la direction d'un peintre appelé Petit, puis se rendit en Italie, où il acquit un grand talent par douze années d'études. De retour dans son pays natal, il prit part, en 1661, à la fondation de l'Académie de peinture de La Haye, dont il devint à plusieurs reprises directeur. Un dessin fin et correct, un style large, une bonne manière de composer, telles sont les principales qualités des œuvres de cet artiste. Nous citerons parmi ses meilleurs tableaux : *Léda*; la *Sagesse qui foule à ses pieds l'ivrognerie et les Vices*; le *Temps qui découvre la Vérité et la Dissimulation*, etc., qui se trouvent à La Haye.

DOUÉ, ÉE (dou-é) part. passé du v. Douer. Mis en possession, pourvu, muni d'un avantage naturel : *La suprême jouissance est dans le contentement de soi-même; c'est pour mériter ce contentement que nous sommes placés sur la terre et* DOUÉS *de la liberté, et que nous sommes tentés par les passions et retenus par la conscience.* (J.-J. Rouss.) *Alexandre, noble d'aspect, gracieux de manières, spirituel, enthousiaste, mobile, artificieux, difficile à saisir, était* DOUÉ *d'un charme personnel infini.* (Thiers.) *Le moi, c'est la force* DOUÉE *de conscience; c'est la vie se connaissant elle-même.* (Géruzez.) *Capable, jusqu'à un certain point, d'appréhender une vérité trouvée, la femme n'est* DOUÉE *d'aucune initiative.* (Proudhon.) *Dans un pays* DOUÉ *d'aussi inépuisables ressources que la France, il ne faut jamais désespérer.* (Renan.)

Les hommes précieux, *doués* d'un vrai génie,
Savent à la cuisine appliquer la chimie.
BERCHOUX.

— Absol. Qui a des qualités naturelles : *Une personne bien* DOUÉE, *heureusement* DOUÉE. *Chez presque tous les animaux, les femelles ont été plus richement* DOUÉES *que les mâles.* (A. Fée.)

DOUÉ, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Saumur; pop. aggl. 3,179 hab. — pop. tot. 3,335 hab. Épinières d'arbres fruitiers; carrières de grès coquillier, mine de houille; fours à chaux; tanneries. Commerce considérable de grains et de bestiaux; toiles, fers. On remarque à Doué les ruines de la collégiale Saint-Denis, dont le dernier tremblement s'aperçoit de loin; la voûte, du XIIe siècle, qui est à demi écroulée; le charnier, qui est encore rempli d'ossements; de beaux vitraux dans l'église Saint-Pierre, et deux magnifiques fontaines à l'entrée de la ville.

DOUELI-AL-BASRI (Aboul-Aswed-Tzalim ben Amr ben Sofiyan, surnommé AD-DIU ad-Ad-), grammairien arabe, mort à Bassora, selon les uns, en 688, selon d'autres, vers 720 de notre ère. Il devint l'ami du calife Ali, près duquel il combattit à Siffin, et qui le nomma gouverneur de Bassora. Aboul-Aswed était paralysé d'une jambe et extrêmement avare. On a de lui quelques fragments de ses nombreuses poésies; mais il s'est surtout rendu célèbre par la composition d'une grammaire, qu'il écrivit à l'origine dans ce but, et laquelle il donna le titre de *Babal fail wealmafoul* (*Chapitre de l'actif et du passif*). C'est lui qui, pour fixer la prononciation du Coran, introduisit l'usage des points-voyelles. Aboul-Aswed passe pour un des plus remarquables *tabis* de Bassora (élèves des compagnons du Prophète).

DOUELLE s. f. (dou-è-le — du lat. *dolium*, tonneau). Techn. Petite douve de tonneau.

— Archit. Surface intérieure d'une voûte. ‖ Partie cintrée d'un voussoir.

— **Encycl.** Archit. Les tailleurs de pierres distinguent deux sortes de *douelles* : la *douelle* plate et la *douelle* courbe. Celle-ci est la surface rentrante d'une partie creusée; l'autre est la surface plane, qui, par rapport à la précédente, joue le rôle d'une corde relativement à son arc. Si la pièce à tailler est, par exemple, un prisme droit dont la section droite ait la forme ci-dessous : la *douelle* courbe sera la surface cylindrique *ab*; et la *douelle* plate sera le plan conduit par les génératrices *a* et *b* de ce cylindre.

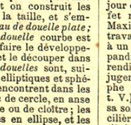

Le contour de la *douelle* plate représenté en haut, à la manière dont on construit les panneaux, est utile pour la taille, et s'emploie sous le nom de *panneau de douelle plate*; lorsque la surface de la *douelle* courbe est développable, on peut en faire le développement utile pour la taille, et le découper dans une plaque flexible. Les *douelles* sont, suivant les cas, cylindriques, elliptiques et sphériques; les premières se rencontrent dans les voûtes cylindriques, en arc de cercle, en anse de panier, en ogive, d'arête ou de cloître; les deuxièmes, dans les voûtes en ellipse, et les troisièmes, dans les dômes et les niches.

DOUÉPÉE s. f. (dou-é-pé). Bot. Genre de plantes de la famille des cruciféres, tribu des brassicées, qui habite l'Inde.

DOUER v. a. ou tr. (dou-é — lat. *dotare*; de *dos*, dot). Jurispr. Assigner un douaire à : DOUER *sa femme d'une terre et de deux maisons.* ‖ Peu usité.

— Par ext. Pourvoir, munir, favoriser d'un avantage naturel : *La nature l'a bien* DOUÉ. *Dieu a* DOUÉ *cette enfant d'autant de sagesse que de beauté.* ‖ Attribuer à : *Madame, vous me* DOUEZ *d'une âme bien basse, si vous me supposez capable de trafiquer de mes sentiments, de mon amour.* (Balz.)

DOUÉRA, ville d'Algérie, prov. et à 14 kilom. S.-O. d'Alger, sur la route de cette ville à Blidah; 2,000 hab. « C'est, dit M. Mac Carthy, une jolie petite ville tout agricole, et l'entrepôt des contrées voisines. Sa principale rue, plantée d'arbres, et qui n'est, du reste, qu'une partie de la route d'Alger, a presque tous les agréments d'une promenade très-animée. On peut facilement voir, en la parcourant, tout ce que Douéra a de remarquable, son église, l'ancien camp et les bâtiments d'un moulin à vapeur assez important. »

DOUESNEL-DUBOSQ (Robert-Alexandre), homme politique français, né près de Bayeux (Calvados) en 1798. Après avoir fait ses études de droit, il entra dans la magistrature, devint successivement substitut (1828) et procureur du roi à Bayeux (1830), puis fut destitué pour avoir refusé de se rendre à Oran, où l'attendait le même poste. Il se jeta alors dans l'opposition, fonda une importante maison de banque, devint membre du conseil général de son département et fut envoyé à la Constituante, en 1848, par les électeurs du Calvados. Dans cette assemblée, il vota avec les républicains modérés, soutint ensuite la politique de l'Élysée, fut réélu à l'Assemblée législative, où il siégea dans les rangs de la majorité, et rentra dans la vie privée après le coup d'État du 2 décembre. En 1859, M. Douesnel reparut sur la scène politique comme candidat du gouvernement au Corps législatif dans le Calvados; il fut élu, puis réélu aux élections de 1863. Lors des élections de mai 1869, M. Douesnel a été de nouveau envoyé au Corps législatif, toujours avec l'appui du gouvernement, qui l'avait constamment trouvé prêt à appuyer silencieusement sa politique de compression et d'aventures. C'est ainsi qu'il a voté l'expédition du Mexique, la nouvelle occupation de Rome, le maintien de la loi de sûreté générale, la nouvelle loi sur l'armée, le contingent de 100,000 hommes, etc.

DOUESPE DE SAINT-OUEN (DE LA). V. LA DOUESPE.

DOUET s. m. (dou-è). Nom qui servait autrefois à désigner un petit courant d'eau ou un grand réservoir creusé de main d'homme, dans lequel les femmes allaient laver leur linge. ‖ Ce terme est encore usité dans quelques provinces et surtout en Normandie.

DOUET (sieur DE ROM-CROISSANT), écrivain français du XVIIe siècle. Il voyageas dans le Maroc et le Levant, composa quelques pamphlets et publia *Une centurie d'anagrammes sententieuses sur l'auguste nom de Sa Majesté Très-Chrétienne Louis XIV* (Paris, 1647).

DOUFFET (Gérard), peintre liégeois, né en 1594 à Liége, où il est mort en 1660. Les écrivains d'art allemands ont germanisé son nom et l'appellent *Duffet*; les nôtres le disent rien. Gerard Douffet fut élève de Rubens, après avoir eu pour premiers maîtres deux peintres liégeois assez médiocres, Jean Taulier et Perpète. Malgré l'influence du grand peintre d'Anvers et de son entourage, Douffet resta fidèle aux tendances françaises de l'école liégeoise et ne s'assimiler le réalisme flamand, il sacrifiait à la convention et à l'idéal. Après deux ans de séjour chez Rubens, il se rendit à Rome, où l'école de Bologne était en grand renommée. Il s'appropria tellement le style, le genre et les procédés du Guide, qu'on attribue à celui-ci plusieurs œuvres de l'artiste liégeois. Le savant Waagen, directeur du musée royal de Berlin, apprécie ainsi son talent : « On ne retrouve plus trace de l'influence de Rubens chez Douffet, excepté dans les carnations vigoureuses de ses personnages, dans le dessin et le caractère de ses portraits. Ses tableaux d'histoire nous le montrent doué d'un rare talent d'arrangement, d'une correction parfaite, d'une grande finesse dans la conception des têtes et d'une remarquable vérité d'expression. Ses figures toutefois rappellent trop l'académie, ses draperies sont médiocres, son coloris terne et parfois orageux. » (*Manuel de peinture.*)

Après avoir habité Rome pendant sept ans, visité Naples et Venise, où il fit un long séjour et laissa son nombre de portraits, Douffet revint à Liége, où le prince-évêque Maximilien-Henri l'accueillit et le combla de travaux. « La politesse de ses manières, jointe à un esprit vif et enjoué qui lui faisait répandre des grâces sur tout ce qu'il disait, le rendit cher à tous les courtisans. » Tel est le jugement porté sur Douffet par son biographe Saumery. (*Délices du pays de Liége*, t. V.) Du reste, sa bonté, sa bienfaisance et sa sollicitude pour les jeunes artistes lui concilièrent toutes les sympathies. Plus d'un siècle après sa mort, sa renommée s'était maintenue, au point que plusieurs de ses tableaux furent payés de 8,000 à 10,000 florins, somme énorme pour l'époque.

La pinacothèque de Munich a recueilli son œuvre capitale : le *Pape Nicolas V au tombeau de saint François*, ainsi que l'*Invention de la croix* et deux beaux portraits. Le tableau du musée de Mayence cité par M. Clément de Ris, et représentant *Jésus guérissant les malades*, est non moins important. Citons encore, au musée de La Haye, la *Mort d'Abel*, que le catalogue attribue bravement au Guide.

Douffet eut plusieurs élèves, parmi lesquels Barthélemy Flemalle. On voit à Liége un tableau de Douffet représentant le maître et l'élève se faisant réciproquement leurs portraits.

DOUGADOS (Jean-François), connu sous le nom de Père Vessane, poète, moine et général français, né à Carcassonne en 1763, décapité le 13 janvier 1794. Il se fit capucin à la suite d'une passion malheureuse; mais, peu fait pour la vie monastique, il quitta son couvent pour suivre à Gênes la princesse Lubomirska en qualité de secrétaire. Rentré plus tard en France, il occupa la chaire d'éloquence de Perpignan, embrassa les idées nouvelles lorsque éclata la Révolution, eut l'occasion, dans une émeute, de sauver un malheureux qui allait être victime de la fureur populaire, partit comme volontaire en 1792, se signala par son courage à l'armée des Pyrénées-Orientales, et y devint rapidement adjudant général. Ses liaisons avec les députés de la Gironde le firent arrêter après le 31 mai 1793 et traduire devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. On a de lui un recueil de *Poésies légères* (1806, in-12, et 1810, in-18).

DOUGÉ s. m. (dou-jé). Techn. Ciseau plat, très-mince, servant à fendre les ardoises.

DOUGERELLE s. f. (dou-je-rè-le). Bot. Nom vulgaire du mélampyre des champs.

DOUGLAS, ville d'Angleterre, ancienne capitale de l'île de Man, avec un petit port sur la côte S.-E. de l'île, par 54° 10' de lat. N. et 6° 47' de long. O., à 120 kilom. N.-O. de Londres; pop. et à 449 kilom. N.-O. de Londres; 12,511 hab. Cette ville est située dans une région des plus pittoresques au fond d'une baie qui a environ 4,800 mètres de longueur et qui s'étend de Clayhead au promontoire de Douglas, en forme de croissant; elle est abritée contre toutes les tempêtes. Au sud-est de Douglas se dresse un promontoire d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse.

DOUGLAS, cap de l'Amérique russe, dans le grand Océan boréal, à l'O. de l'entrée du golfe de Cook. Ce cap se distingue par un double sommet très-élevé que les marins reconnaissent de loin.

DOUGLAS, village d'Écosse, comté et à 13 kilom. S.-O. de Lanark; 1,400 hab. Sépulture de la famille des Douglas, à laquelle elle a donné son nom.

Cette famille, autrefois si puissante qu'il était passé en proverbe de dire : « Ne touchez pas à un Douglas ou à un client de Douglas, car il vous arriverait malheur! » cette famille s'est unie à la plus haute noblesse d'Angleterre, d'Écosse, de France et de Suède; elle s'est assise onze fois sur le trône d'Écosse, une fois sur celui d'Angleterre, et a donné à Bade une grande-duchesse (1841).

Elle a possédé pendant quelque temps le duché d'Athol en Ecosse, et l'un de ses membres a acquis, dans le XVIe siècle, le titre de comte de Douglas et de Mar. Les comtes d'Angus devinrent plus tard les chefs de la famille, et le onzième titulaire de ce nom fut créé marquis de Douglas, en 1633, tandis qu'une branche collatérale devenait propriétaire du comté de Queensbury. Le troisième marquis de Douglas fut fait duc; mais il mourut sans postérité, et le titre de marquis de Douglas passa au duc d'Hamilton. Le baron James Douglas, de Douglas, fils d'Archibald Stewart, neveu d'Archibald, duc de Douglas, vit sa légitimité contestée par le duc d'Hamilton; on disait, en faveur de Stewart, qu'il était le survivant de deux jumeaux nés à Paris le 10 juillet 1748, alors que leur mère était dans sa cinquante et unième année. Les cours écossaises donnèrent gain de cause au duc d'Hamilton; mais la Chambre des lords cassa leur jugement. Ce procès est l'un des plus célèbres des annales judiciaires de la Grande-Bretagne. M. Stewart fut élevé à la pairie, sous le titre de baron Douglas, en 1790. Le baron James, le dernier pair, mourut le 2 avril 1857. Le titre s'éteignit et les domaines devinrent la propriété de lady Montagu, sœur consanguine de James. L'un des représentants actuels de la grande famille de Douglas est sir Robert Douglas, officier dans l'armée britannique, né le 19 juillet 1837.

Les membres les plus célèbres de cette famille, qui a joué un rôle marquant dès le XIIe siècle et qui s'est rendue surtout fameuse par sa résistance contre les Anglais, sont les suivants : William Douglas; il défendit (1299) contre les Anglais Berwick, où il fut fait prisonnier, s'unit plus tard à Wallace contre les ennemis de son pays, capitula à Irvine (1297), et fut obligé de se livrer pour avoir pu remplir les clauses du traité. Il mourut captif, vers 1303. — James Douglas, fils du précédent, surnommé le *Bon lord*, seconda vaillamment Bruce dans sa lutte contre l'Angleterre, et, au moment de la mort de ce prince (1329), reçut de lui la mission de remplir un vœu qu'il avait fait, celui de faire porter son cœur en Palestine. Douglas partit fidèlement avec le cœur de son prince; mais, en passant en Espagne, il ne put résister au désir de guerroyer contre les Maures, et fut tué dans un engagement (1330). — Archibald Douglas, frère du précédent, régent d'Ecosse pendant la minorité de David Bruce, général en chef des troupes en 1333. Il battit le prétendant Balliol, défendit Berwick contre les Anglais, et périt à Halidon-Hill, avec l'élite de la noblesse écossaise (1333). — William Douglas, fils naturel de James, dit le *Chevalier de Liddesdale*. Il se distingua dans quelques guerres, mais fut soupçonné d'entente secrète avec l'Angleterre, et tué par son cousin William, en 1354. — Son frère, John Douglas, mort en 1350, fut la souche des comtes de Morton. — William Douglas, fils d'Archibald, mort en 1384, se signala par sa valeur en prenant plusieurs places aux Anglais, contribua, en 1355, à Edouard III à abandonner l'Ecosse, et reçut du roi David le titre de comte, en 1356. Il accrut son influence et ses richesses en épousant successivement les héritières des maisons de Mar et d'Angus. — James Douglas, fils du précédent, mort en 1388, fut, à la mort du roi David, un des prétendants au trône d'Ecosse, et épousa la fille du nouveau roi Robert Stuart. Il se conduisit brillamment dans la guerre contre les Anglais (1378), et périt à la bataille d'Otterburne, ne laissant qu'un fils naturel, auteur des ducs et marquis de Queensberry. — Archibald Douglas, né vers 1374, mort en 1424. Malgré sa bravoure, il ne se rendit célèbre que par ses nombreux échecs à la guerre. Il combattit Henri II de Lancastre à Shrewsbury, où il fut fait prisonnier, fut envoyé plus tard par la régente d'Ecosse au secours du roi de France, Charles VII, qui le récompensa par le duché de Touraine, et finit par périr au milieu d'une nouvelle défaite, en combattant Bedford, devant Verneuil (1424). — Archibald Douglas, duc de Touraine, fils du précédent, mort en 1438. Il conduisit au roi de France un secours de 7,000 hommes, reçut en récompense le comté de Longueville, puis retourna en Ecosse, où il exerça pour ainsi dire le pouvoir souverain pendant la longue minorité de Jacques II. Ses deux fils furent décapités, en 1440, par ordre du chancelier Crichton, qui redoutait leur puissance. — William Douglas, chancelier sous Jacques II, qui finit par s'effrayer de la puissance de son vassal, et qui le poignarda de sa main, au château de Stirling (1452). — James Douglas, frère du précédent, mort à Lindores en 1488. Pour venger le meurtre de son frère, il déclara au roi une guerre à outrance, mais fut vaincu en 1455 et obligé de se réfugier en Angleterre. En 1483, il tenta un coup de main sur l'Ecosse, mais succomba, et fut enfermé dans un couvent, où il mourut. — Archibald Douglas, surnommé le *Grand comte*, l'un des plus puissants de cette race. Il s'unit aux seigneurs pour renverser et mettre à mort le favori Cochrane, contribua à la chute de Jacques III, devint, sous Jacques IV, conseiller d'Etat, grand chancelier, etc. Deux de ses fils périrent à la bataille de Flodden. Le chagrin qu'il en ressentit le conduisit au tombeau. Il mourut en 1514. — Gawin Douglas, son troisième fils, poète et prélat, né en 1474, mort à Londres en 1522. Destiné à l'Eglise, il fit ses études en partie en Ecosse, en partie à Paris, et fut nommé recteur de Hawick à l'âge de vingt-deux ans. Tandis qu'il remplissait ces fonctions, il traduisit en vers les *Remèdes d'amour* d'Ovide. En 1501, il dédia au roi Jacques IV le *Palais d'honneur*, allégorie qui a tant de ressemblance avec les *Progrès du pèlerin* de Bunyan, que ce dernier a été soupçonné d'avoir puisé l'idée de son œuvre dans le poème de Gawin. En 1509, Douglas fut nommé prévôt de Saint-Gilles, à Edimbourg. Sur les instances de lord Sinclair, le même qui fut plus tard tué à Flodden, il traduisit l'*Enéide* en vers écossais. L'édition originale porte le titre suivant : les *Treize livres de l'Enéide du célèbre poëte Virgile, traduits des vers latins en vers écossais* par le rév. Père en Dieu maître Gawin Douglas, évêque de Dunkeld et oncle du comte d'Angus; chaque livre, précédé d'un prologue particulier (Londres, 1553, in-4°). Cet ouvrage, écrit en seize mois, fut terminé en 1513; on voit qu'il ne fut imprimé que quarante ans plus tard. Il est remarquable en ce que l'auteur, tout en produisant une œuvre élégante, a conservé le plus grand respect pour le texte original, ce qui le distingue de la plupart des traducteurs, des traîtres, comme le dit si bien le proverbe italien. Le treizième livre est l'œuvre de Mapheus Vegius. En septembre 1513, le prévôt de Saint-Gilles, comme on l'appelait alors, accompagna le roi sur le champ de bataille de Flodden, où ses deux frères aînés, le comte d'Angus et sir William Douglas, furent tués avec 200 gentilshommes du nom de Douglas. Peu après, le comte, son père, mourut de chagrin. Le jeune comte d'Angus, neveu de Gawin, devenu chef de la maison de Douglas, épousa la reine régente et fit donner à son oncle l'abbaye d'Aberbrothwick et l'archevêché de Saint-André, le mettant ainsi à la tête du clergé écossais. Malheureusement pour Gawin, le pape ne ratifia pas cette nomination, et, les partisans des divers candidats en ayant appelé aux armes, l'abbé perdit son bénéfice. C'est alors que la reine le nomma évêque de Dunkeld (1515). Quand il voulut prendre possession de son siége, il le trouva occupé militairement par André Stewart, frère du comte d'Athol. Les amis de Douglas se réunirent et s'emparèrent de la cathédrale. La lutte se prolongea pendant quelques années entre les familles rivales d'Angus et d'Hamilton, et, en avril 1520, les deux familles se rencontrèrent à Edimbourg pour terminer leurs différends. La victoire resta aux Angus; mais, l'année suivante, le régent Albany ayant pris en main la cause des Hamilton, le comté d'Angus, l'un des plus marquants des Douglas furent forcés de chercher un refuge en Angleterre, où Henri VIII les accueillit avec beaucoup de bienveillance et assigna une pension à Gawin. Il mourut en exil, laissant en manuscrit un poëme intitulé le *Roi Hart*, qui fut publié par Pinkerton dans ses *Anciens poëmes écossais* (1788). Le talent de Gawin a été diversement apprécié par les critiques anglais. D'après Hallam, « le caractère de la poésie de Douglas est celui du moyen âge, description d'objets sensibles prolixe, quoique animée quelquefois. » Warton, au contraire, pense que les prologues rimés de Douglas prouvent surabondamment que cet auteur possédait au suprême degré le sentiment poétique. Nous serions assez de l'avis d'Hallam : les prologues de Gawin, ses seules pièces originales, n'offrent rien de saillant, et ses traductions, quelque fidèles et élégantes qu'elles soient, ne sont toujours que des traductions. — Jeanne Douglas, nièce du précédent, morte à Edimbourg en 1540, fut accusée d'avoir voulu, à l'aide de pratiques magiques, donner la mort à Jacques V, et condamnée à être brûlée. — Archibald Douglas, frère de la précédente, mort en 1557, épousa la veuve de Jacques IV, Marguerite d'Angleterre, jouit longtemps d'un grand crédit à la cour, puis fut banni, et rentra dans ses biens et dans ses titres à la mort de Jacques V. — Sa fille Marguerite épousa en secondes noces le comte de Lennox, et eut de cette union Henri Stuart Darnley, qui épousa Marie Stuart. — James Douglas, neveu du précédent, mort à Edimbourg en 1581. Il devint chancelier de Marie Stuart, puis régent pendant la minorité de Jacques VI (1572), gouverna pendant huit ans le royaume avec une autorité presque absolue, fut accusé d'avoir conspiré la mort de Darnley et exécuté avec une espèce de guillotine, appelée la *jeune fille*, dont il avait lui-même introduit l'usage.

DOUGLAS (Robert), général suédois, mort en 1662. Il appartenait à l'illustre famille écossaise de ce nom et passa de bonne heure au service de la Suède. Pendant la guerre de Trente ans, il se distingua à la fois comme diplomate et comme soldat, parvint au grade de lieutenant général, fut créé, en 1654, comte de Skæningen, et prit en 1655 une part active à la guerre contre la Pologne et le Danemark.

DOUGLAS (Jean), chirurgien anglais de la première moitié du XVIIIe siècle. Il fut un praticien habile, devint lithotomiste de l'hôpital de Westminster et remit en pratique, en 1719, l'opération sus-pubienne depuis longtemps abandonnée. Ses principaux ouvrages sont : *Lithotomia Douglassiana* (Londres, 1719); *Short account on the state of midwifery in London* (Londres, 1736, in-8°); *Dissertation on the venereal disease* (Londres, 1740), etc.

DOUGLAS (John), prélat anglais, né à Pittenweem, comté de Fife (Ecosse), en 1721, mort à Salisbury le 18 mai 1807. Il fut d'abord chapelain d'un régiment de gardes à pied servant dans les Flandres, puis il assista à la bataille de Fontenoy (1745), et servit d'aide de camp au général Campbell. En 1781, il fut nommé président du collége de Sion; en 1787, évêque de Carlisle; en 1788, doyen de Windsor, et, en 1792, fut transféré au siége épiscopal de Salisbury. Il était membre de la Société royale et vice-président de la Société des antiquaires. Douglas a publié un livre fort curieux ayant pour objet de justifier Milton de l'accusation de plagiat (1750). Il a dirigé la publication du *Journal et lettres* du deuxième comte de Clarendon (1762); des *Œuvres diverses* de lord Hardwick et du second voyage du capitaine Cook (1777); enfin, du troisième voyage du même navigateur (1781). On lui doit, en outre, des œuvres religieuses, comprenant des sermons, le *Criterion ou Examen des miracles*, dans lequel il défend les miracles chrétiens contre les attaques de Hume, et une vigoureuse polémique contre les hutchinsoniens, les méthodistes et autres sectes.

DOUGLAS (Sylvestre), lord Glenbervie, homme politique anglais, né à Ellon (comté d'Aberdeen) en 1743, mort en 1823. Ayant follement dissipé sa fortune, il chercha des ressources dans la profession du barreau, acquit une grande réputation comme avocat, épousa, en 1789, la fille aînée de lord North, et s'occupa activement depuis lors des affaires politiques. Successivement conseiller du roi, lord lieutenant d'Irlande, commissaire près la Compagnie des Indes, pair d'Irlande, avec le titre de lord Glenbervie, payeur général de la guerre, inspecteur général des forêts et chasses royales (1800), il se montra par sa vive intelligence à la hauteur de toutes ces fonctions. Comme membre du parlement irlandais et anglais, lord Douglas se fit remarquer par son éloquence élégante, concise, parfois sarcastique, et se prononça, en 1799, pour l'union de l'Irlande à l'Angleterre. On a de lui : *Mémoire sur les vins de Hongrie et particulièrement sur celui de Tokay*, inséré dans les *Transactions philosophiques* (1773); *Histoire des questions en matière d'élections, etc.* (Londres, 1777, 4 vol. in-8°); *Décisions de la cour du banc du roi dans les dix-neuvième, vingtième et vingt et unième années du roi George III* (1783, in-fol.). — Son fils, Frédéric-Sylvestre North-Douglas, mort en 1819 à la fleur de l'âge, a laissé un *Essai sur certains points de ressemblance entre les Grecs anciens et modernes* (1818, in-8°).

DOUGLAS (Howard), général anglais, né à Gosport (comté de Hants) en 1776, mort vers 1860. Il était fils d'un marin distingué, Charles Douglas, qui avait reçu le titre de baronnet en récompense de plusieurs actions d'éclat pendant la guerre d'Amérique. Il entra de bonne heure au service, fit ses premières armes dans l'expédition de Walcheren, assista à la bataille de la Corogne, et prit part aux campagnes d'Espagne de 1808 et de 1811; mais les fatigues de la vie active des camps ne l'empêchèrent pas de se livrer, et à un suprême degré le sentiment de profession, et même sur celle de son père. Il publia successivement un *Essai sur les principes de la construction des ponts militaires et sur le passage des rivières pendant les opérations militaires* (Londres, 1816, in-8°), et un *Traité d'artillerie navale* (Londres, 1819, in-8°) qui reçut l'approbation des lords commissaires de l'Amirauté. Cet ouvrage, qui en est aujourd'hui à sa quatrième édition, renfermait un plan d'école d'artillerie navale, qui ne fut cependant mis à exécution qu'en 1830, époque à laquelle le gouvernement anglais établit une école de ce genre sur un vaisseau de guerre à Portsmouth. Sir Howard devint, en 1823, gouverneur du Nouveau-Brunswick, et, en 1835, lord haut commissaire des îles Ioniennes. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'en 1840; représenta, de 1842 à 1847, les électeurs de Liverpool au Parlement, et fut élevé, en 1851, au grade de général. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui des *Observations sur le traité des fortifications* de Carnot, et des *Considérations sur la valeur et l'importance des provinces de la Grande-Bretagne et de l'Amérique du Nord*.

DOUGLAS (David), botaniste anglais, né à Scone (Ecosse) en 1798, tué dans les îles Sandwich en 1834. Il fut d'abord employé comme ouvrier dans le jardin des plantes de Glasgow. Son intelligence attira l'attention du docteur Hooker, qui lui procura un emploi de botaniste dans la Société d'horticulture de Londres. En cette qualité, il accomplit de longs voyages en Amérique, explora, en 1824, les rives du fleuve Columbia et la Californie, et traversa, en 1827, le continent depuis le fort Vancouver jusqu'à la baie d'Hudson, où il rencontra sir John Franklin avec lequel il revint en Angleterre. Il fit un second voyage dans la Colombie, en 1829, et se rendit ensuite aux îles Sandwich. Sa mort fut complétement accidentelle. Dans une de ses excursions, il tomba dans une fosse creusée dans le but de s'emparer d'animaux sauvages, et fut pris en pièces par une bête fauve qui avait déjà été prise au piége. Il a introduit en Angleterre 217 espèces nouvelles de plantes et a collectionné 800 échantillons de la flore californienne. Une gigantesque espèce de pin découverte par lui en California a été nommée *pinus Douglasii*.

DOUGLAS (Stephen-Arnold), homme d'Etat américain, né à Brandon (Etat de Vermont) en 1813, mort en 1861. Il avait deux ans à peine, lorsque son père, médecin de talent, mourut subitement d'apoplexie; aussi, après avoir reçu une instruction fort élémentaire, l'enfant fut-il obligé d'entrer en apprentissage chez un ébéniste. Le dépérissement de sa santé, résultat d'une application exagérée au travail, le força d'abandonner ce métier; cependant on l'a souvent entendu dire que le temps de son apprentissage fut le plus heureux de sa vie. Le second mariage de sa mère le mit à même de compléter son instruction. Il étudia alors le droit, se fit recevoir avocat en 1833 et, comme tous les Américains intelligents et sans fortune, se mit avec ardeur à la recherche d'une position sociale. Après de nombreuses et inutiles pérégrinations dans les Etats de New-York, de l'Ohio, du Missouri, de l'Illinois, il arriva, à bout de ressources, à Winchester, petite ville de l'Illinois, au moment où l'on vendait sur la place publique les marchandises d'un commerçant décédé. Le commissaire-priseur, qui n'avait pas de commis, remarqua Douglas dans la foule et le prit de lui venir en aide. Grâce à cette occupation temporaire, le jeune homme gagna 6 dollars (30 fr.), avec lesquels (les Américains ne doutent de rien) il ouvrit une boutique, bientôt il eut quarante élèves, qu'il instruisait à raison de 15 fr. par trimestre; le soir il se préparait au barreau par une sérieuse étude du droit. En 1834, il congédia ses élèves et commença à plaider.

Sa réputation s'établit si vite, qu'après un an seulement d'exercice il fut nommé par la législature attorney général (avocat général de l'Etat); il n'avait pas encore vingt-trois ans. En 1835, il fut envoyé à la législature par le parti démocratique et dut résigner les fonctions d'avocat général. En 1840, il fut nommé secrétaire d'Etat de l'Illinois, puis, en 1841, juge de la cour suprême; en 1843, membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis, et enfin, en 1847, il reçut pour six années un siége au Sénat fédéral. Téméraire dans toute l'acception du terme et l'un des plus chauds partisans de la doctrine Monroe, il prononça à la Chambre des représentants, à l'occasion des difficultés soulevées entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ces paroles qui eurent un retentissement immense : « Il nous faut chasser du continent de l'Amérique du Nord la Grande-Bretagne et les derniers vestiges de l'autorité royale et donner à notre république ses limites naturelles, les deux océans. » Au Sénat, il soutint la question de l'annexion du Texas et appuya vigoureusement les mesures prises par l'administration du président Polk, et qui eurent pour conséquence la guerre avec la république mexicaine. En qualité de président du comité des territoires, d'abord à la Chambre des représentants, ensuite au Sénat, il présenta, soutint et fit passer les bills relatifs à l'organisation des territoires de Minnesota, de l'Orégon, du Nouveau-Mexique, de l'Utah, de Washington, du Kansas et du Nébraska, et à l'admission de l'Union des Etats d'Iowa, de Wisconsin, de Californie, de Minnesota et d'Orégon. En ce qui concernait l'esclavage, il était partisan du droit des Etats à l'admission ou à le rejeter, et soutenait que le Congrès ne devait en aucune façon s'y immiscer. C'est en suivant cet ordre d'idées que, dans la session de 1853-1854, il fit passer le bill Kansas-Nebraska, qui révolutionna les partis politiques aux Etats-Unis et fut le terrain où se rencontrèrent, à partir de ce moment, les républicains et les démocrates. La promulgation de cette loi causa une surexcitation immense dans les Etats du Nord, et, dans quelques localités, son auteur fut pendu et brûlé en effigie. En 1859, Douglas fut réélu en 1858, il vécut dans la retraite après la révolution qui fit descendre du trône de Russie le jeune Ivan VI et y plaça Elisabeth Pétrowna (1741).

DOUHAULT (Adélaïde-Marie Rogres de Lusignan-Champignelles, marquise de), héroïne d'un procès célèbre, et, selon toute apparence, victime de la plus scandaleuse spoliation, née au château de Champignelles en 1741; l'incertitude des faits empêche de fixer la date de sa mort, soit au 18 janvier 1788, soit en 1817.

Le 20 août 1764, Mlle de Lusignan-Champignelles épousait le marquis Louis-Joseph de Douhault de Grainville, officier de cavalerie, possesseur d'une fortune considérable, mais atteint d'une terrible maladie qu'il avait le plus longtemps possible dissimulée, l'épilepsie. Des accès de plus en plus fréquents le conduisirent à la folie furieuse; dans un moment de vertige, il alla jusqu'à frapper à coups d'épée un domestique, et la marquise, qui voulut s'interposer, reçut au sein une blessure dont la cicatrice fut visible toute sa vie. En 1766, les familles de Champignelles et de Douhault se réunirent pour faire interdire, puis enfermer cet infortuné, qui mourut à Charenton le 21 mars 1787.

Trois ans auparavant, en 1784, la marquise de Douhault avait perdu son père, et telles avaient été les lenteurs, sans doute calculées, de ses cohéritiers, qu'à la mort de son mari elle n'était encore entrée en possession d'aucune partie de la succession de son père. Cette succession était considérable. Par le fait, ses cohéritiers, qui étaient sa mère, un frère et une sœur, se trouvaient réduits à un seul, le frère, héritier du nom des Champignelles. Mme veuve de Champignelles, dont l'usufruit montait au chiffre de 60,000 livres de rentes, en avait fait l'abandon à son fils, dompté par ses manœuvres; la seconde sœur était abbesse des dominicaines de Montargis, et, dotée auparavant, n'avait plus de prétentions à émettre. Il ne restait au fils qu'à compter avec la marquise. Conçut-il dès lors le dessein de s'approprier, en supprimant Mme de Douhault, toute la fortune paternelle, ou bien fut-on plus tard dupe d'une habile intrigante qui se fit passer pour la marquise? La probabilité est tout en faveur de la première hypothèse.

A la fin de décembre 1787, la marquise de Douhault fut appelée à Paris par son frère, pour régler leurs affaires de succession. Elle passa par Orléans, où elle avait un neveu, M. du Lude; mais M. du Lude ne put ou ne voulut pas la recevoir, et ce fut chez des étrangers, ou plutôt des parents très-éloignés, M. et Mme de La Roncière, qu'elle descendit. Elle y passa plus d'une semaine. Le 18 janvier, un médecin de la ville était appelé dans cette maison pour y constater sa mort, qu'aucune maladie n'avait précédée, et l'acte mortuaire, rédigé le 21 janvier, porte les signatures des familles les plus riches et les plus respectées de la ville. Aucune enquête ne fut faite sur cette mort subite, qui passa inaperçue.

Dix-huit mois après sortait de la Salpêtrière, grâce à la haute intervention de la princesse de Polignac, une femme qui disait être la marquise de Douhault et que Mme de Polignac, ainsi que Mme de Polastron, amies de la marquise, reconnurent parfaitement. Pas une des personnes qui l'avaient connue à Versailles, où elle était reçue, n'éleva de doute sur son identité. Bien plus, elle alla au château de Champignelles, le jour même où le marquis faisait célébrer la messe d'anniversaire, et tous les domestiques, fermiers, tenanciers, la reconnurent. M. de Champignelles la fit chasser du village.

Cette femme, qui le fit on non la marquise de Douhault, racontait de la façon suivante les événements qui avaient précédé son incarcération : Descendue à Orléans chez M. de La Roncière, elle avait été arrêtée, le 15 janvier, à faire une promenade en voiture sur les bords de la Loire. C'était au moment même où elle venait de recevoir irrévocablement le jour de son départ; pendant la promenade, Mme de La Roncière lui offrit une prise de tabac, mais à peine l'eut-elle respirée qu'elle se sentit saisie de violents étourdissements et demanda à rentrer; elle prit un bain de pieds, se coucha et tomba dans une sorte de léthargie, qui, sans lui enlever la perception des objets extérieurs, lui imposa une immobilité et une insensibilité complètes. Cette léthargie dura plusieurs jours, au bout desquels Mme de La Roncière lui dit qu'elle pouvait se remettre en voyage, et la pressa vivement de partir; elle lui donna un bouillon et la fit monter en voiture. Arrivée à Fontainebleau, elle soupa et coucha à l'hôtel de Luynes, chez Mme de Polastron, qui, en peine mortelle, apprenait que, sur la route, des exempts entourèrent sa voiture et la dirigèrent sur la Salpêtrière, d'où elle sortait à la veille de la prise de la Bastille, le jour où le peuple brûlait les barrières. Ce récit, bien singulier s'il était faux, ne pécharait que par un point : celle qui le faisait passait la date de son entrée à la Salpêtrière au 3 janvier 1786, c'est-à-dire deux ans avant la mort vraie ou fausse de la marquise; mais le narcotique qu'on lui avait fait prendre avait pu altérer sur un point sa mémoire et troubler ses idées.

Elle entama aussitôt une longue suite de procès. Il semble que rien n'était dès lors plus facile que de prouver soit la véracité, soit la fausseté de semblables allégations. Une enquête sérieuse, une confrontation judiciaire, eussent amené un rapide résultat. Il n'en fut rien, et c'est là peut-être la preuve la plus forte qu'on puisse alléguer contre M. de Champignelles; par ses lenteurs calculées, ses refus de comparaître ou de faire comparaître aux confrontations, par la façon inique dont il sut faire diriger les enquêtes, en achetant les juges peut-être (comme on peut le supposer par quelques mots du procureur général Merlin), il opposa à la réclamante le plus complet déni de justice.

Le procès, mené avec assez de lenteur au début de la Révolution, alors que les grands événements politiques ne laissaient guère de place à d'autres préoccupations, fut abandonné un moment par la marquise, à une époque où le succès de sa cause était presque assuré, en 1793 et 1794, mais où il aurait fait tomber la tête de M. de Champignelles et de ses amis d'Orléans. Repris au cours de l'émigration, il ne put aboutir à faire lâcher prise au séquestre. Enfin, M. de Champignelles étant rentré en possession au consulat, les enquêtes, les jugements et les arrêts se succédèrent, mais sans solution possible. Un seul document judiciaire de quelque importance, une enquête faite à Saint-Fargeau et à Champignelles, en 1792, aurait pu ouvrir les yeux des juges, s'ils n'avaient été prévenus ou gagnés. Dans un interrogatoire composé de cent quatorze questions, la réclamante n'avait erré que sur une seule, relative à la date de son incarcération, et ses réponses aux cent treize autres, la cicatrice au sein qu'elle montrait, provenant du coup d'épée, l'ensemble accablant de faits, de preuves, de reconnaissances, attestés à Versailles et à Champignelles par de longues listes de noms, parmi lesquels figuraient ceux de nombre de gens de l'ancienne cour, montraient qu'il était impossible qu'elle ne fût pas la marquise de Douhault. Cependant le juge de Saint-Fargeau, n'envisageant que la seule réponse erronée, fait capital, il est vrai, déclara que la réclamante, étant entrée à la Salpêtrière le 3 janvier 1786, ne pouvait être assimilée à la marquise de Douhault, dont l'existence de 1786 à 1788 était certaine, jour par jour. On fit des recherches; on trouva qu'il n'était entré à la Salpêtrière, le 3 janvier 1786, qu'une seule femme, Anne Buirette, qualifiée femme de mauvaise vie, et, sans s'arrêter à cette difficulté qu'Anne Buirette n'avait que vingt-huit ans, tandis que la réclamante en devait avoir environ cinquante à cette époque, c'est sous le nom d'Anne Buirette qu'elle fut déboutée de sa demande et condamnée à ne plus s'approprier le titre de marquise de Douhault. Depuis, toutes les procédures qui suivirent se heurtèrent contre cette fin de non-recevoir. A chaque nouvelle demande de comparution ou de confrontation, M. de Champignelles trouvait faisait répondre que la demanderesse était une aventurière, un faussaire, il n'y avait pas lieu de s'arrêter à ses allégations, et il trouvait des juges pour sanctionner cette monstrueuse procédure.

La cour de Bourges, dans un arrêt solennel, déclara que les mémoires produits à l'appui de la demande étaient « un tissu de mensonges et de fausseté. » Cependant, à cette époque, la malheureuse femme était parvenue à mettre la main sur la véritable Anne Buirette, à qui il avait fallu rendre son état civil; de sorte que, la demanderesse étant déclarée n'être pas la marquise de Douhault, et Anne Buirette existant de son côté, il fut impossible de la débouter sous un nom quelconque. Reprise à Paris, au milieu de complications et d'atermoiements sans nombre, suscités par M. de Champignelles, l'instance n'eut pas plus de succès. Et toute cette série de procès, qui avait duré vingt-trois ans, aboutit à un arrêt définitif de cassation qui ne laissa plus place à aucun espoir. La cause, pour laquelle les avocats les plus en renom, Chauveau-Lagarde, Huart-Duparc et de Sèze, fournirent les plus éloquents mémoires, offrit ceci de remarquable que le procureur général Merlin, tout en demandant le rejet du pourvoi, déclara que la demanderesse avait raison, qu'elle était bien la marquise de Douhault, mais, s'inspirant des hautes idées qui ont présidé à notre organisation judiciaire, il soutenait énergiquement que la forme des arrêts, qu'il ne craignait pas d'appeler *scandaleux*, était légale, la cour de cassation ne pouvait, sans violer le principe de son existence, s'immiscer dans la connaissance des faits (1807). L'iniquité resta consommée.

Deux faits viennent s'ajouter à la série des preuves rassemblées par la marquise de Douhault. Un avocat au barreau de Bourges, Delorme, d'abord très-opposé aux prétentions de celle qu'il considérait comme une intrigante, était le fils d'un ancien intendant du marquis. Au cours d'une enquête, il demanda, pour lever ses doutes, à avoir un entretien avec la soi-disant marquise, sur un sujet qu'elle seule devait connaître et qui avait trait à son père. L'entretien fut accordé; Delorme n'en raconta jamais les détails, mais il sortit les larmes aux yeux et en jurant devant Dieu que c'était bien la marquise de Douhault; on suppose que l'affaire dont il l'entretint était relative au coup d'épée porté à la marquise par son mari, dans un accès de jalousie causé par la présence de l'intendant chez elle, hypothèse que peut accréditer la facilité de mœurs de l'ancien régime. Toujours est-il qu'à partir de cette époque Delorme consacra tout son talent et engloutit toute sa fortune dans les procès soutenus par la marquise, et fit des efforts surhumains pour la faire rentrer en possession de ses biens et de son titre. Le second fait est aussi significatif. Longtemps la marquise reçut, d'une main inconnue, une assez forte pension dont elle vécut dans un petit appartement de la rue du Bac, où elle résidait avec Delorme, qu'à était ruiné à soutenir sa cause, et une de ses anciennes femmes de chambre, la demoiselle Perisse, qui l'a reconnu toujours en elle sa maîtresse et lui fut fidèle jusqu'à la mort. Cette mystérieuse pension cessa tout à coup, à la mort d'un des membres de la famille de Champignelles, et alors la pauvre femme mourut dans la plus profonde misère. Delorme la fit inhumer sous le nom de marquise de Douhault de Champignelles et la suivit lui-même de près dans la tombe. Dans les causes célèbres, on l'appelle la *Femme sans nom*, par l'impossibilité où l'on est de lui en donner un qui ne soit pas contradictoire à quelque arrêt de la cour de cassation. Malgré quelques incertitudes et un mystère qui ne sera jamais sans doute pénétré, cette affaire est de ces affaires pour lesquelles il est facile au sentiment public de se prononcer.

Cependant nous hasarderons une conjecture. La marquise de Douhault avait, à peine mariée, fait enfermer le marquis son époux à Charenton, comme épileptique, après avoir reçu de lui un coup d'épée au sein, dans une violente scène de jalousie, que, plus tard, sa liaison avec le fils de l'intendant Delorme ne sembla que trop justifier. L'épilepsie de l'infortuné mari était-elle réelle? La marquise n'obtint-elle pas la, avec l'aide de ses bonnes amies de la cour, une de ces lettres de cachet à l'aide desquelles on se débarrassait si aisément, sous l'ancien régime, des maris incommodes? On peut le supposer. Dans ce cas, ne serait-ce pas la facilité avec laquelle elle put faire enfermer son mari, facilité dont M. de Champignelles, son frère, fut témoin, qui inspira à ce dernier l'infernale idée de se débarrasser d'elle par le même moyen? Peut-être la marquise de Douhault n'a-t-elle subi que la peine du talion.

DOUHAKOUJACK, montagne de la chaîne du Kamtchatka, sur laquelle les habitants de cette contrée ont conservé une légende singulière. Elle était située jadis au milieu du lac Kourile; mais les montagnes voisines, que son sommet privait de lumière, lui déclarèrent la guerre et la forcèrent à se réfugier dans la mer. Le lac ne voulut pas la laisser partir seule et la suivit, en se fruyant vers la mer un chemin qui forme aujourd'hui le lit de la rivière Dozernaia.

DOUIDJAHA s. m. (doui-dja-a — mot indou qui signifie *né de nouveau*, régénéré). Nom que l'on donne dans l'Inde au brahme qui a reçu l'investiture du triple cordon.

— **Encycl.** On ne nait pas brahme, on le devient par l'intermédiaire du triple cordon. Le brahme n'est que simple sudra jusqu'à ce qu'on ait fait sur lui cette importante cérémonie. Sa première naissance, il la fait homme; la seconde l'a élevé jusqu'à la noble tribu à laquelle il appartient désormais; car deux des sept fameux pénitents qui sont considérés comme la souche commune d'où dérivent les diverses castes de brahmes de nos jours n'étaient pas originairement de cette tribu; mais ils firent une pénitence si longue et si austère, qu'ils obtinrent la faveur signalée de devenir, par l'investiture du triple cordon, pénitents brahmes de pénitents kchatras qu'ils étaient. Les deux pénitents qui furent ainsi jugés dignes d'être admis dans la haute caste des brahmes sont Vachichta et Vissoumancha. Ce furent les deux premiers *douidjahas*.

DOUIL s. m. (douil; *ll* mll.) Econ. rur. Grand vaisseau qui sert à transporter le vendange au pressoir.

DOUILLAGE s. m. (dou-lla-je; *ll* mll. — rad. *douille*). Techn. Fabrication défectueuse d'une étoffe obtenue par l'emploi de trames inégales. ‖ On dit mieux DOUILLAGE.

DOUILLARD, ARDE adj. (dou-llar, ar-de; *ll* mll. — rad. *douille*, mot d'argot qui signif. *argent*). Argot. Qui a de l'argent, qui est riche : *Est-il* DOUILLARD!

— Substantif. Personne riche, qui a de l'argent : *Oh! c'est une* DOUILLARDE!

DOUILLART s. m. (dou-llar; *ll* mll. — du lat. *dolium*, tonneau, baril). Métrol. Ancienne mesure de capacité dont on se servait à Bordeaux.

DOUILLE s. f. (dou-lle; *ll* mll. — Certains étymologistes donnent pour origine à ce mot l'allemand *dille*, douille; provincial, *tille*, ancien haut allemand *dola*, tenon; du bas latin *dola*, gouttière. Ce dernier mot vient peut-être de *dolo*, le perce, de la racine sanscrite *dar*, fendre, déchirer, ou se rattache directement à la racine sanscrite *dhâra*, veine, et *adhâra*, canal, fossé, d'où aussi le persan *doi*, *dolab*, tonneau; latin *dolium*. Mais Diez refuse d'admettre l'étymologie de l'allemand *dille* et du latin *dola*; et il indique comme origine du mot *douille* le bas latin *ductile*, gouttière, de *ductile*, ductile. *Andouille* aurait la même origine et viendrait du bas latin *inductile*). Partie d'un instrument dans laquelle est adapté le manche ou ce qui en tient lieu : *La* DOUILLE *d'une bêche, d'une lance, d'une baïonnette. La* DOUILLE *d'une croix processionnelle.* ‖ Fer creux qui reçoit le tire-bourre au bout de la baguette d'un fusil.

— Argot. Argent : *Avoir de la* DOUILLE. ‖ Cheveu. ‖ *Douilles savonnées*, Cheveux blancs.

— Géod. Boîte dans laquelle les géomètres font entrer les pointes des pieds de leurs instruments.

— Chim. Bout de tuyau soudé sur le côté d'un alambic et par lequel on peut introduire le liquide sans découvrir l'appareil.

— **Encycl.** Techn. Les *douilles* servent à assembler les tiges rondes, soit entre elles, soit avec d'autres pièces; elles sont de forme ou de fonte, et se divisent en *douilles* cylindriques et *douilles* coniques. Les *douilles* cylindriques sont employées pour l'assemblage bout à bout de tige avec tige, de tige avec bielle et de tige avec axe. Dans le premier cas, on se sert de la *douille* droite à clavette ou à vis; dans le deuxième, de la *douille* à charnière ou à vis; et dans le troisième, de la *douille* à T à clavette. Les *douilles* coniques sont employées pour l'assemblage des tiges avec des pièces plates; elles sont droites à clavette ou renversées à écrou.